

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX – CREATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE – ZONE CITYFS ARRETE N° 2024/116		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 21 mai 2024 de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX sollicitant la Ville pour la création d'une borne de recharge électrique zone Cityfs à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX est autorisée à réaliser, à partir du 6 juin 2024 et pour une durée de 90 jours, des travaux pour la création d'une borne de recharge électrique zone Cityfs à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 23 mai 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE